



# Commission Cyclotourisme

## BAREME DES COTISATION 2019

Les cotisations sont fixées en fonction du nombre de licenciés par clubs.

Elles servent au fonctionnement de la Commission.

Nombre de licenciés	Cotisation
Moins de 10	10 €
10 à 19	15 €
20 à 29	25 €
30 à 39	35 €
40 à 49	45 €
50 et plus	55 €

Les cotisations sont à régler avec l'affiliation par chèque séparé libellé à l'ordre de " Commission Cyclotourisme FSGT 29 ".

*La Commission Cyclotourisme*